

Réunion sur l'élaboration d'un formulaire de demande électronique

UPOV/EAF/17/2

Dix-septième réunion
Genève, 25 mars 2021

Original : anglais
Date : 19 mars 2021

FAITS NOUVEAUX CONCERNANT UPOV PRISMA

Document établi par le Bureau de l'Union

Avertissement : le présent document ne représente pas les principes ou les orientations de l'UPOV

RÉSUMÉ

1. L'objet du présent document est de rendre compte des faits nouveaux survenus depuis la seizième réunion sur l'élaboration d'un formulaire de demande électronique ("réunion EAF/16"), tenue par voie électronique le 23 mars 2020, et de présenter les prochaines étapes.

2. Le présent document est structuré comme suit :

RÉSUMÉ.....	1
INFORMATIONS GÉNÉRALES.....	2
FAITS NOUVEAUX SURVENUS À LA RÉUNION EAF/16.....	2
FAITS NOUVEAUX SURVENUS DEPUIS LA RÉUNION EAF/16.....	3
<i>Fourniture d'informations par les membres de l'UPOV participants.....</i>	3
<i>Couverture des plantes et espèces.....</i>	3
<i>Accusé de réception de la transmission des données relatives à la demande.....</i>	3
<i>Exigences des services chargés d'octroyer des droits d'obteneur participants.....</i>	3
<i>Retirer aux services chargés d'octroyer des droits d'obteneur la possibilité de participer à UPOV PRISMA lorsque les conditions d'utilisation ne sont pas respectées.....</i>	3
<i>Lancement de la version 2.5 d'UPOV PRISMA.....</i>	3
<i>Utilisation d'UPOV PRISMA (au 28 février 2021).....</i>	4
Nombre de demandes déposées par l'intermédiaire d'UPOV PRISMA.....	4
Nombre de demandes déposées par l'intermédiaire d'UPOV PRISMA (comparaison par mois).....	5
Demandes figurant dans UPOV PRISMA par type de plante.....	5
Nombre de demandes déposées par l'intermédiaire d'UPOV PRISMA par service participant :.....	6
COMMENTAIRES DE LA PART DES UTILISATEURS.....	7
Nouvelle version de l'interface de paiement (Epay V2).....	7
Fonction de sauvegarde automatique.....	7
Manque d'options pour certaines informations figurant dans le questionnaire technique (section 5) en ce qui concerne la résistance aux maladies.....	7
TRAVAUX PRÉVUS EN 2021.....	8
1. Résoudre les problèmes des utilisateurs concernant la version 2.5.....	8
Fonction de sauvegarde automatique.....	8
Options du questionnaire technique de l'UPOV concernant les caractères de résistance à la maladie.....	8
2. Actualiser les informations relatives aux services chargés d'octroyer des droits d'obteneur participants.....	9
3. Améliorer la convivialité d'UPOV PRISMA.....	9
4. Élargissement du champ d'application.....	9
Membres de l'UPOV.....	9
Plantes et espèces.....	9
Version 2.6.....	9
FAITS NOUVEAUX POSSIBLES APRÈS 2021.....	10
<i>Couverture.....</i>	10
<i>Convivialité de l'outil.....</i>	10
<i>Nouvelles fonctions.....</i>	10

INFORMATIONS GÉNÉRALES

3. Les informations générales sur l'élaboration d'un formulaire de demande électronique figurent dans le document UPOV/EAF/16/2 "Faits nouveaux concernant UPOV PRISMA".

FAITS NOUVEAUX SURVENUS À LA RÉUNION EAF/16

4. À la seizième réunion sur l'élaboration d'un formulaire de demande électronique ("réunion EAF/16"), tenue par voie électronique le 23 octobre 2020, les participants ont examiné le document UPOV/EAF/16/2 "Faits nouveaux concernant UPOV PRISMA" et suivi un exposé présenté par le Bureau de l'Union. Le compte rendu de la réunion figure dans le document EAF/16/3 "Compte rendu".

5. À la réunion EAF/16, les participants ont pris note des commentaires reçus de la part des utilisateurs sur les questions informatiques et sur l'information figurant dans UPOV PRISMA, et ils sont convenus de ce qui suit (voir les paragraphes 7 à 9 du document UPOV/EAF/16/3 "Compte rendu") :

- a) accorder la priorité à la collaboration avec les services chargés d'octroyer des droits d'obtenteur participants afin de veiller à ce que toutes les informations y relatives soient complètes et actualisées en temps voulu avant d'élargir UPOV PRISMA à d'autres membres de l'UPOV (voir les conditions d'utilisation d'UPOV PRISMA, disponibles à l'adresse <https://www.upov.int/upovprisma/fr/termsuse.html>, "Fournir au Bureau de l'Union les formulaires de demande les plus récents et actualisés") [voir ci-dessous "Fourniture d'informations par les membres de l'UPOV participants"];
- b) accroître la couverture des plantes importantes dans les services chargés d'octroyer des droits d'obtenteur participants qui n'acceptent pas toutes les plantes ou espèces figurant dans UPOV PRISMA [voir ci-dessous "Couverture des plantes et espèces"];
- c) veiller à ce que tous les services chargés d'octroyer des droits d'obtenteur participant à UPOV PRISMA accusent réception de la transmission des données relatives à la demande dans un délai raisonnable (voir les conditions d'utilisation d'UPOV PRISMA, disponibles à l'adresse <https://www.upov.int/upovprisma/fr/termsuse.html>, "Accuser réception dans UPOV PRISMA de toute donnée relative aux demandes soumises via d'UPOV PRISMA dans un délai de sept jours") [voir ci-dessous "Accusé de réception de la transmission des données relatives à la demande"];
- d) veiller à ce que toutes les exigences des services chargés d'octroyer des droits d'obtenteur participants soient indiquées dans UPOV PRISMA afin d'éviter des demandes d'informations supplémentaires après la transmission de données par l'intermédiaire d'UPOV PRISMA (voir les conditions d'utilisation d'UPOV PRISMA, disponibles à l'adresse <https://www.upov.int/upovprisma/fr/termsuse.html>, "Spécifier l'ensemble des documents requis pour la prise en compte d'une demande complétée et s'assurer que toutes les informations nécessaires sont fournies dans UPOV PRISMA") [voir ci-dessous "Exigences des services chargés d'octroyer des droits d'obtenteur participants"];
- e) éviter toute perte de confiance dans UPOV PRISMA en retirant aux services chargés d'octroyer des droits d'obtenteur la possibilité de participer à UPOV PRISMA lorsque les conditions d'utilisation ne sont pas respectées [voir ci-dessous "Retirer aux services chargés d'octroyer des droits d'obtenteur la possibilité de participer à UPOV PRISMA lorsque les conditions d'utilisation ne sont pas respectées"].

6. Les participants de la réunion EAF/16 ont noté que, pour que les utilisateurs aient confiance dans UPOV PRISMA, le Bureau de l'Union se mettrait en rapport avec chaque service chargé d'octroyer des droits d'obtenteur participant [voir ci-dessous "Exigences des services chargés d'octroyer des droits d'obtenteur participants"].

7. Les participants de la réunion EAF/16 ont noté que la version 2.5 prendrait en considération les éléments ci-après [voir ci-dessous "Lancement de la version 2.5 d'UPOV PRISMA"] :

- a) pouvoir sauvegarder automatiquement les données relatives aux demandes en cas de période d'inactivité au cours d'une session ou dans le système;
- b) améliorer la rapidité de réaction du système; et
- c) augmenter la taille maximale des pièces jointes (par exemple, pour les photos).

8. Les participants de la réunion EAF/16 ont noté que, s'agissant de l'utilisation accrue de la communication de machine à machine, il appartiendrait à chaque service chargé d'octroyer des droits d'obtenteur participant de décider de la marche à suivre, en fonction des ressources disponibles.

FAITS NOUVEAUX SURVENUS DEPUIS LA RÉUNION EAF/16

9. La présente section rend compte des faits nouveaux concernant les questions examinées à la réunion EAF/16.

Fourniture d'informations par les membres de l'UPOV participants

10. Les formulaires de demande ou de questionnaire technique ont été actualisés pour les services chargés d'octroyer des droits d'obtenteur participants suivants :

- Chili
- Union européenne
- Suisse

Couverture des plantes et espèces

11. La couverture a été actualisée pour le service suivant :

Service		Nouvelles plantes acceptées dans la version 2.5
Union européenne	QZ	Maïs

Accusé de réception de la transmission des données relatives à la demande

12. Une fonction est proposée dans UPOV PRISMA, par l'intermédiaire du tableau de bord, permettant au service chargé d'octroyer des droits d'obtenteur participant d'accuser réception de la transmission des données relatives à la demande. L'équipe UPOV PRISMA reste à disposition en cas de besoin de conseils (voir le [Guide d'utilisation à l'intention des services de protection des obtentions végétales](#), page 10).

13. L'accusé de réception dans UPOV PRISMA est obligatoire pour qu'un service chargé d'octroyer des droits d'obtenteur participant puisse demander une révision par l'intermédiaire d'UPOV PRISMA (voir le [Guide d'utilisation à l'intention des services de protection des obtentions végétales](#), page 11).

Exigences des services chargés d'octroyer des droits d'obtenteur participants

14. Le Bureau de l'Union a été informé par le Chili, le Mexique, la Norvège, la Suisse, l'Union européenne et l'Uruguay de l'actualisation de leurs formulaires de demande ou de questionnaire technique, ou de nouvelles exigences à préciser et à faire figurer dans UPOV PRISMA.

Retirer aux services chargés d'octroyer des droits d'obtenteur la possibilité de participer à UPOV PRISMA lorsque les conditions d'utilisation ne sont pas respectées

15. Des informations complémentaires doivent encore être fournies par l'État plurinational de Bolivie et le Paraguay. En attendant, il n'est pas possible d'utiliser UPOV PRISMA pour communiquer les données relatives aux demandes.

Lancement de la version 2.5 d'UPOV PRISMA

16. La mise en place de la version actuelle d'UPOV PRISMA (version 2.5) a été pleinement achevée le 1^{er} février 2021, avec les nouvelles fonctions suivantes :

- nouvelle version de l'interface de paiement (Epay V2) pour faciliter le paiement par PayPal ou China Union Pay et le paiement groupé;
- répertoire national des variétés du Royaume-Uni;
- fonction de téléchargement groupé (solution technique d'une portée limitée pour un nombre restreint d'utilisateurs);
- sauvegarde automatique des données relatives à la demande en cas d'inactivité;
- améliorer les performances du système pour le tableau de bord (une amélioration supplémentaire des performances en matière de génération des formulaires est prévue dans la version 2.6);

- impossibilité pour des collègues d'une même entité d'accéder simultanément aux données relatives à la même demande (fonction de verrouillage des données relatives à la demande);
- possibilité pour des coreprésentants de figurer sur la liste publique de représentants mise à la disposition des obtenteurs;
- possibilité de transférer des pièces jointes volumineuses;
- lorsqu'un service chargé d'octroyer des droits d'obteneur demande une révision pour le demandeur, possibilité de joindre des documents.

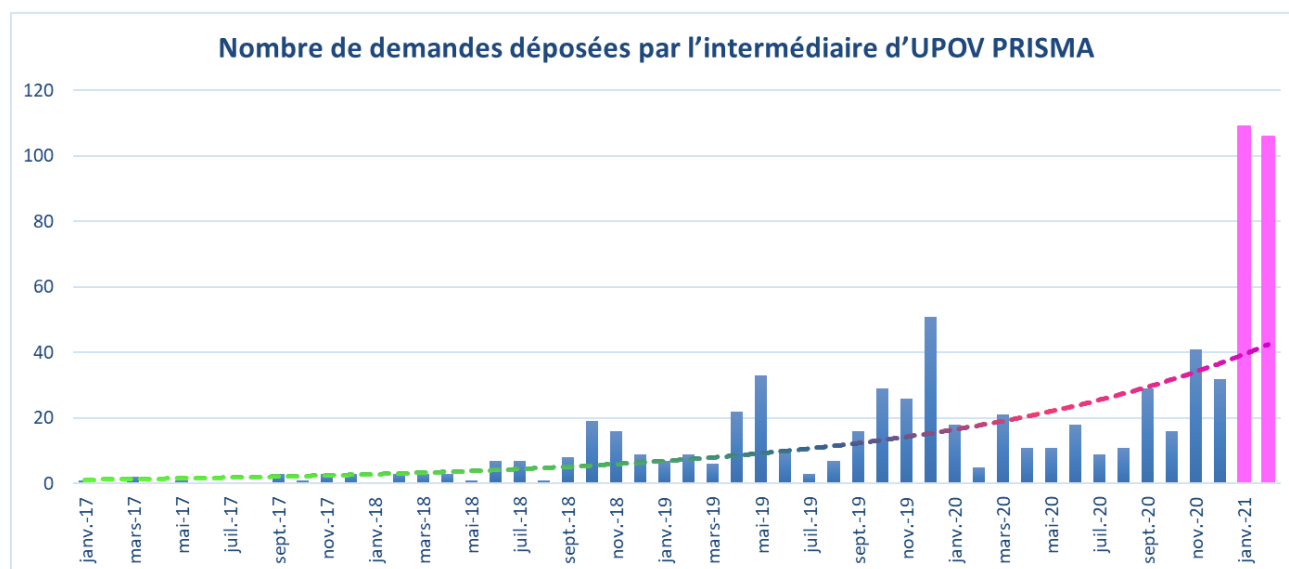
Utilisation d'UPOV PRISMA (au 28 février 2021)

17. Depuis la tenue de la réunion EAF/16, la communication et la promotion d'UPOV PRISMA ont été axées sur le soutien individuel au moyen de contacts directs et de séances de formation avec des particuliers et des entreprises (obteneurs et représentants) qui utilisaient UPOV PRISMA ou avaient fait part de leur intention de l'utiliser.

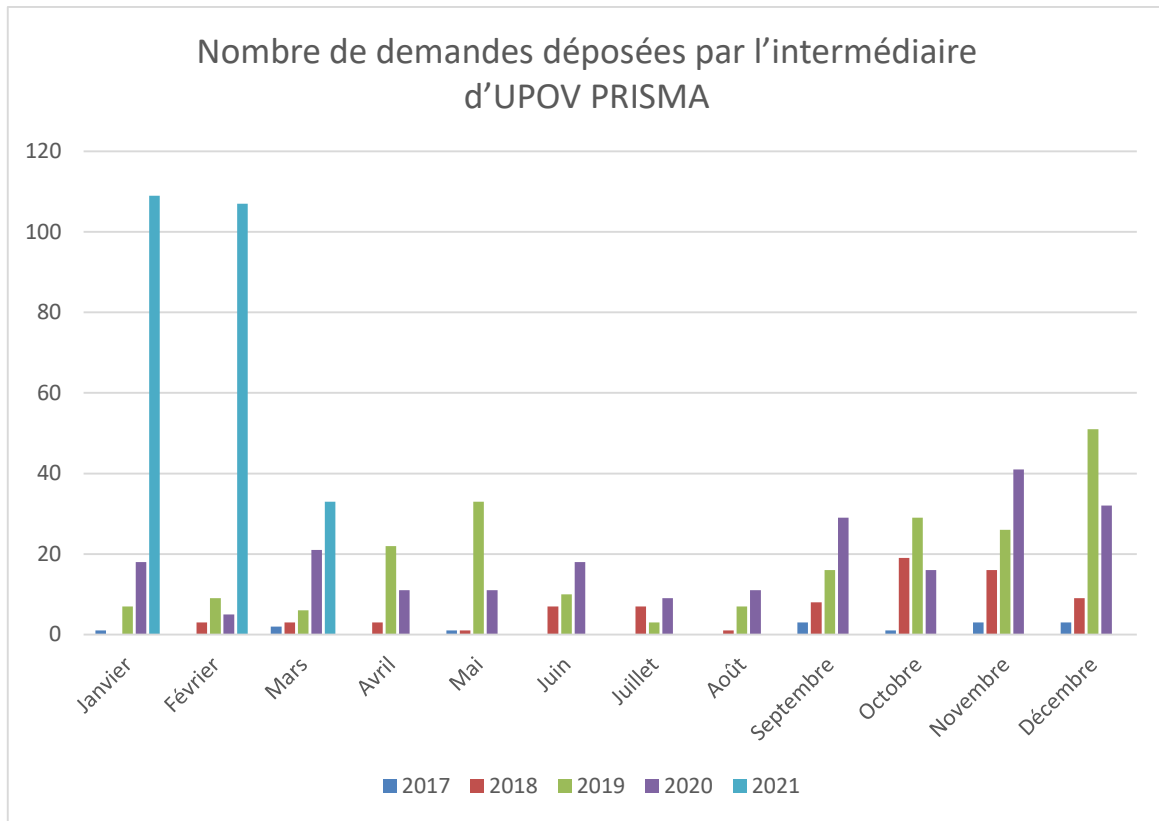
18. Les informations relatives à l'utilisation d'UPOV PRISMA sont les suivantes :

Nombre de demandes déposées par l'intermédiaire d'UPOV PRISMA

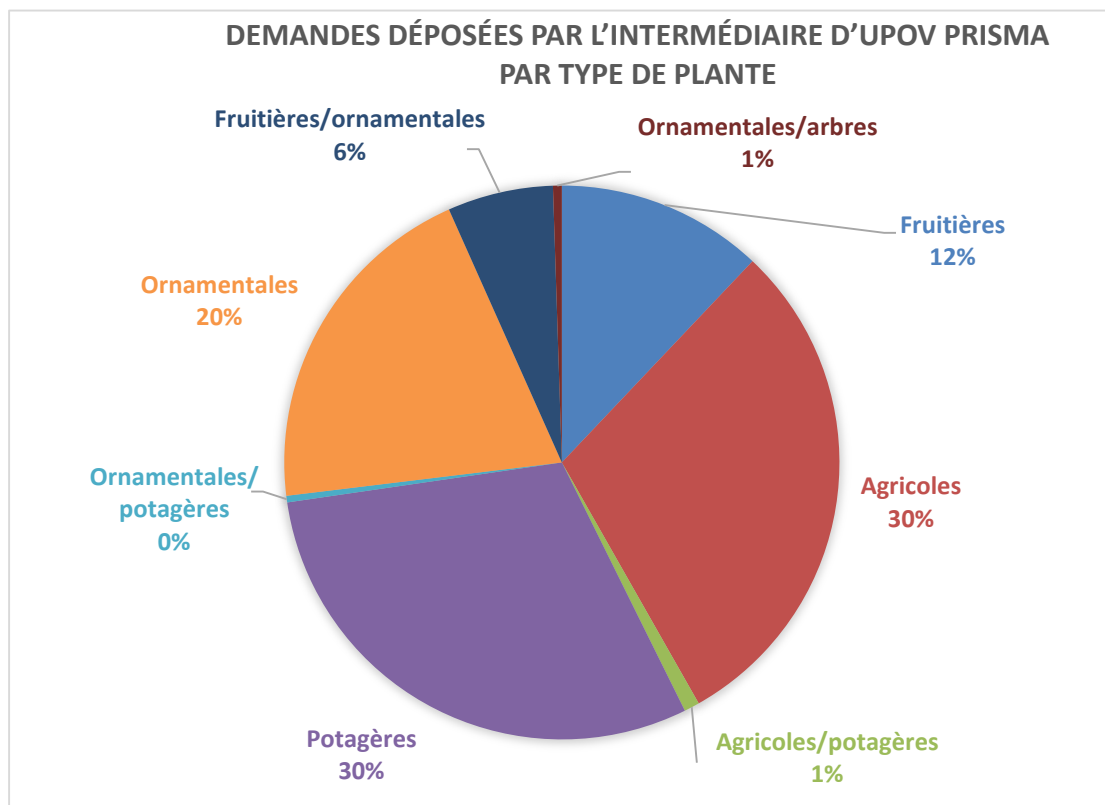
	2017	2018	2019	2020	2021
Janvier	1		7	18	109
Février		3	9	5	106
Mars	2	3	6	21	
Avril		3	22	11	
Mai	1	1	33	11	
Juin		7	10	18	
Juillet		7	3	9	
Août		1	7	11	
Septembre	3	8	16	29	
Octobre	1	19	29	16	
Novembre	3	16	26	41	
Décembre	3	9	51	32	
Total	14	77	219	222	215



Nombre de demandes déposées par l'intermédiaire d'UPOV PRISMA (comparaison par mois)



Demandses figurant dans UPOV PRISMA par type de plante

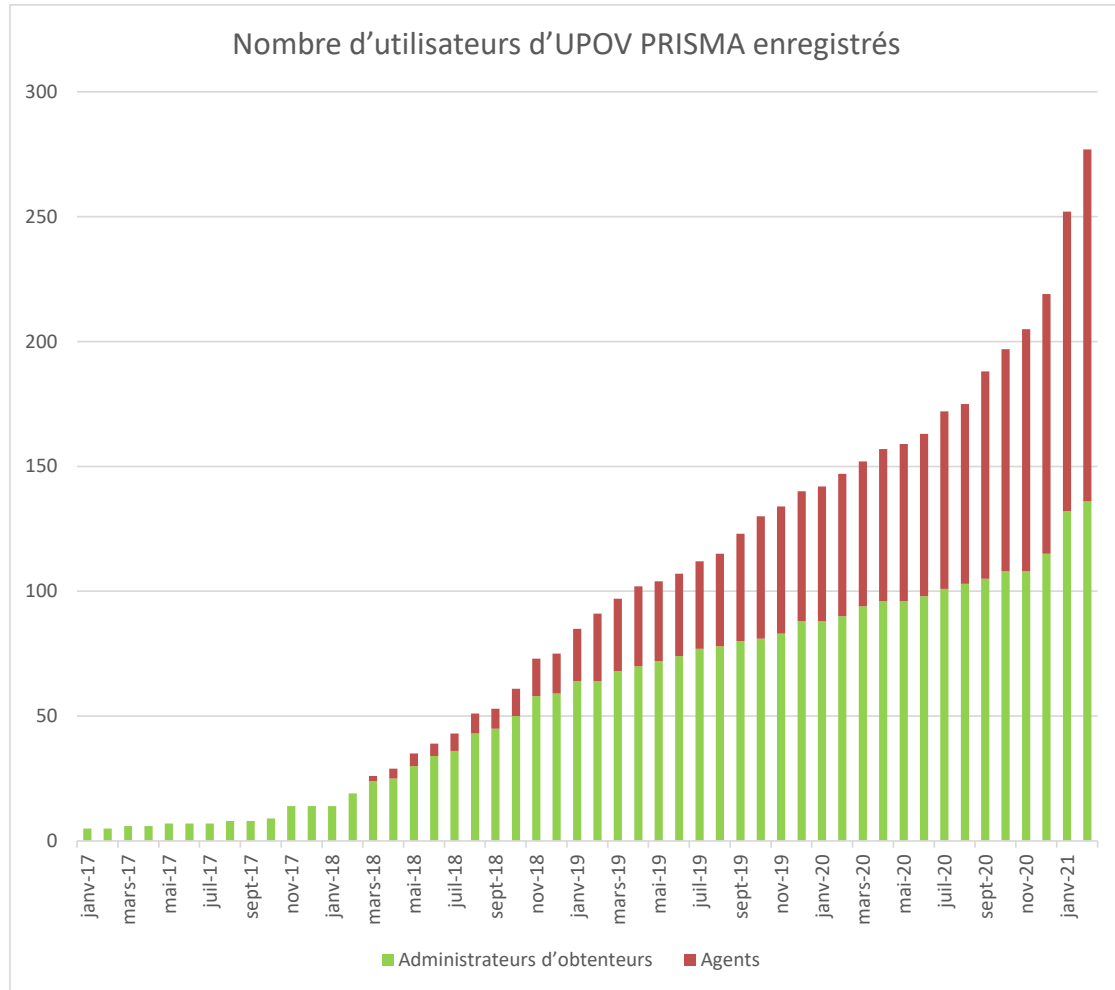


Nombre de demandes déposées par l'intermédiaire d'UPOV PRISMA par service participant :

Service		Nombre de demandes dans UPOV PRISMA en 2017	Nombre de demandes dans UPOV PRISMA en 2018	Nombre de demandes dans UPOV PRISMA en 2019	Nombre de demandes dans UPOV PRISMA en 2020	Nombre de demandes dans UPOV PRISMA en 2021 (au 28/02/2021)	Nombre total de demandes dans UPOV PRISMA (au 28/02/2021)
Afrique du Sud	ZA		2	3	2	1	8
Argentine	AR						-
Australie	AU		10	17	36	3	66
Bolivie (État plurinational de)	BO			2			2
Canada	CA		6	27	17	2	52
Chili	CL	3		3	1		7
Chine	CN						-
Colombie	CO			4	2	1	7
Costa Rica	CR			4	1		5
Équateur	EC				2	1	3
États-Unis d'Amérique	US		6	1	3	3	13
France	FR			20	-		20
Géorgie	GE			2	1		3
Kenya	KE		13	6	14	2	35
Maroc	MA						-
Mexique	MX		7	7	13	4	31
Norvège	NO	1		5	7		13
Nouvelle-Zélande	NZ	5	3	8	5	4	25
Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI)	OA			3	1		4
Paraguay*	PY						-
Pays-Bas	NL	1	8	12	6		27
Pérou	PE				2		2
République de Corée	KR			1	1		2
République de Moldova	MD			2			2
République dominicaine	DO			2	2		4
Royaume-Uni	GB		3	18	22	159	202
Serbie	RS			2	1		3
Suède	SE			1			1
Suisse	CH	2	3	4	16	1	26
Trinité-et-Tobago	TT						-
Tunisie	TN		2	4		1	7
Turquie	TR		6	23	54	17	100
Union européenne	QZ		8	38	13	15	74
Uruguay	UY					1	1
Viet Nam	VN						-
Total	35	14	77	219	222	215	745

*Tant que les informations requises ne sont pas fournies, les demandeurs ne sont pas en mesure de communiquer les données relatives à la demande

Nombre d'utilisateurs enregistrés



19. Un compte rendu verbal sur les dernières évolutions sera présenté oralement à la réunion EAF/17.

Commentaires de la part des utilisateurs

20. Les questions ci-après ont été soulevées par les utilisateurs depuis la réunion EAF/16.

Nouvelle version de l'interface de paiement (Epay V2)

21. Lors de son lancement, la nouvelle version de l'interface de paiement (Epay V2) demandée par l'OMPI a posé certains problèmes qui ont depuis été résolus.

Fonction de sauvegarde automatique

22. Dans la version 2.5, une nouvelle fonction de "sauvegarde automatique" a été introduite pour remédier à la perte de données lorsque celles-ci n'étaient pas sauvegardées après une période d'inactivité dans le système. L'introduction de cette nouvelle fonction a entraîné de nouveaux problèmes lorsque plusieurs utilisateurs travaillaient sur la même demande (au sein de la même entreprise, avec des tiers ou à des moments différents). La conséquence de ce problème était que certaines données ne pouvaient pas être extraites par les utilisateurs et devaient être récupérées par l'équipe informatique d'UPOV PRISMA.

Manque d'options pour certaines informations figurant dans le questionnaire technique (section 5) en ce qui concerne la résistance aux maladies

23. En ce qui concerne les informations demandées dans le questionnaire technique de l'UPOV pour certains caractères de résistance à la maladie, il a été fait état de la nécessité de disposer de l'option "Non testé".

24. *Les membres participant à l'élaboration du formulaire de demande électronique sont invités à prendre note des faits nouveaux concernant UPOV PRISMA.*

TRAVAUX PRÉVUS EN 2021

25. Afin de réduire le risque de problèmes lors de l'introduction de nouvelles versions ou de nouvelles fonctions, les mesures suivantes seront prises :

- désignation d'une société externe pour effectuer un audit de la qualité des logiciels;
- automatisation des tests de régression (pour limiter le risque d'impact négatif lors de l'introduction de nouvelles fonctions);
- organisation de tests d'acceptation par les utilisateurs avant de mettre en service toute nouvelle fonction.

26. En ce qui concerne l'obtention des commentaires et l'organisation des tests d'acceptation par les utilisateurs, il est proposé de travailler avec une "équipe d'experts" composée d'utilisateurs qui seront désignés par la CIOFORA et l'ISF.

27. Conformément aux commentaires reçus des utilisateurs (voir les paragraphes 20 à 23 du présent document) et compte tenu de la forte hausse du nombre de demandes déposées par l'intermédiaire d'UPOV PRISMA en 2021, l'ordre de priorité en 2021 sera le suivant :

1. Résoudre les problèmes des utilisateurs concernant la version 2.5 :
 - Fonction de sauvegarde automatique
 - Options du questionnaire technique de l'UPOV concernant les caractères de résistance à la maladie
2. Actualiser les informations relatives aux services chargés d'octroyer des droits d'obteneur participants
3. Améliorer la convivialité d'UPOV PRISMA
4. Élargir le champ d'application d'UPOV PRISMA

1. Résoudre les problèmes des utilisateurs concernant la version 2.5

Fonction de sauvegarde automatique

28. Pour résoudre le problème lié à la sauvegarde automatique (voir le paragraphe 22 du présent document), la fonction actuelle sera supprimée et une nouvelle version de sauvegarde automatique sera introduite. En attendant, il a été conseillé aux utilisateurs concernés de sauvegarder leurs données manuellement plutôt que de se fier à la fonction de sauvegarde automatique.

29. Des tests d'acceptation par les utilisateurs de la nouvelle fonction de sauvegarde automatique sont prévus afin de s'assurer que tout est parfaitement vérifié avant d'introduire la nouvelle fonction (voir le paragraphe 26 du présent document).

Options du questionnaire technique de l'UPOV concernant les caractères de résistance à la maladie

30. En ce qui concerne les révisions des principes directeurs d'examen qui viennent d'être adoptées, une option "Non testé" a déjà été mise en œuvre, ce qui signifie que cette modification sera introduite dans le système pour tous les nouveaux principes directeurs d'examen une fois qu'elle aura été approuvée par les organes compétents de l'UPOV et synchronisée dans UPOV PRISMA. Pour résoudre le problème lié aux caractères de résistance à la maladie (voir le paragraphe 23 du présent document) pour les principes directeurs d'examen ci-après, qui ne sont pas en cours de révision, il est proposé d'ajouter la mention "Non testé" pour les questions pertinentes, afin de permettre aux demandeurs de remplir le formulaire avec précision :

- haricot (TG/12) [fait]
- tomate (TG/44)
- amandier (TG/56)
- concombre, cornichon (TG/61)
- poivron, piment (TG/76)
- cotonnier (TG/88)
- melon (TG/104)
- porte-greffe de tomate (TG/294)

2. Actualiser les informations relatives aux services chargés d'octroyer des droits d'obtenteur participants

31. Il est rappelé aux services chargés d'octroyer des droits d'obtenteur participants d'informer le Bureau de l'Union s'il est nécessaire d'actualiser les exigences dans UPOV PRISMA (par exemple, actualisation des formulaires, informations complémentaires).

32. Les formulaires de demande ou de questionnaire technique seront actualisés pour les services chargés d'octroyer des droits d'obtenteur participants ci-après dès que possible :

- Mexique
- Norvège

3. Améliorer la convivialité d'UPOV PRISMA

33. Dans un premier temps, il est proposé d'organiser des ateliers en ligne avec des utilisateurs pour examiner certaines fonctions (par exemple, la fonction de copie, l'attribution de rôles) afin de déterminer comment améliorer la convivialité d'UPOV PRISMA.

34. Une autre étape pour améliorer la convivialité consistera à introduire une fonction de téléchargement groupé, qui permettra aux demandeurs de saisir des données dans un modèle prédéfini (téléchargeable à partir d'UPOV PRISMA) afin de transmettre plusieurs demandes simultanément, pour le même service et la même plante. Une solution technique (version 1) a été testée (pour le maïs et l'OCVV) avec des données relatives à une demande réelle. L'étape suivante consisterait à étendre la solution à d'autres plantes et services et à d'autres profils d'utilisateurs. La portée de la fonction de téléchargement groupé et le calendrier de mise en place seront examinés avec les obtenteurs et les services.

35. L'OMPI a mis au point une nouvelle interface pour les services de propriété intellectuelle en ligne de l'OMPI (portail de propriété intellectuelle – voir <https://ipportal.wipo.int/>). Il est proposé d'intégrer UPOV PRISMA dans cette plateforme, afin que les utilisateurs clients de l'OMPI (par exemple, les agents) puissent également :

- accéder à UPOV PRISMA à partir du menu du portail de propriété intellectuelle;
- naviguer dans les deux sens entre UPOV PRISMA et d'autres services de propriété intellectuelle proposés par l'OMPI (par exemple, e-PCT, eHague, Madrid) et utiliser un tableau de bord commun pour les services de paiement.

Les projets visant à intégrer UPOV PRISMA dans le portail de propriété intellectuelle seront présentés lors de la réunion EAF/17.

4. Élargissement du champ d'application

Membres de l'UPOV

36. Il n'est pas prévu d'inclure de nouveaux services chargés d'octroyer des droits d'obtenteur participants en 2021.

Plantes et espèces

37. Le service chargé d'octroyer des droits d'obtenteur participant ci-après a informé le Bureau de l'Union de son intention d'augmenter le nombre de plantes qu'il acceptera dans UPOV PRISMA. Les changements prévus seront mis en œuvre en 2021.

Service		Nouvelles plantes qu'il est prévu d'accepter
Maroc	MA	Ronce fruitière, myrtille, framboisier, fraisier

Version 2.6

38. Sur la base des priorités énoncées au paragraphe 27, les nouvelles fonctions suivantes devraient être introduites en 2021 (version 2.6) :

Nouvelles fonctions

- a) intégrer UPOV PRISMA dans le portail de propriété intellectuelle;
- b) mettre au point la fonction de téléchargement groupé (solution technique version 2);
- c) options du questionnaire technique de l'UPOV concernant les caractères de résistance à la maladie.

Améliorations informatiques

- a) Améliorer les performances en matière de génération de formulaires.

39. Les membres participant à l'élaboration du formulaire de demande électronique sont invités à examiner les travaux prévus en 2021 concernant UPOV PRISMA, indiqués aux paragraphes 25 à 38.

FAITS NOUVEAUX POSSIBLES APRÈS 2021

Couverture

40. Le Bureau de l'Union consultera les services chargés d'octroyer des droits d'obtenteur participants concernés au sujet de leurs exigences et de leur calendrier pour :

- inclure le répertoire national dans UPOV PRISMA (voir le paragraphe 12 du document EAF/15/3 "Compte rendu");
- introduire une communication ou des liens d'ordinateur à ordinateur avec UPOV PRISMA (voir le paragraphe 12 du document EAF/15/3 "Compte rendu").

41. Les membres de l'UPOV ci-après ont fait part de leur intention de participer à UPOV PRISMA à une date ultérieure : Bosnie-Herzégovine, Brésil, Japon, Nicaragua, Ouzbékistan, République-Unie de Tanzanie et Singapour. Le Bureau de l'Union consultera les membres de l'UPOV concernés pour discuter de leurs exigences et de leur calendrier concernant leur participation à UPOV PRISMA.

Convivialité de l'outil

- ajout de caractères ne figurant pas dans le questionnaire technique de l'UPOV à la section 7 du questionnaire technique plutôt qu'à la section 5 (voir le paragraphe 19 du document EAF/17/3 "Compte rendu");
- questionnaires techniques propres à certaines plantes au-delà des principes directeurs d'examen (voir le paragraphe 18 du document EAF/16/3 "Compte rendu").
- synchronisation entre UPOV PRISMA et l'OCVV concernant le questionnaire technique (voir le paragraphe 18 du document EAF/16/3 "Compte rendu");
- amélioration de la fonction de copie (selon les résultats des ateliers organisés avec les utilisateurs – voir le paragraphe 33 du présent document).

Nouvelles fonctions

- traduction automatique (voir le paragraphe 18 du document EAF/16/3 "Compte rendu");
- informations sur la coopération en matière d'examen DHS (DART pour DUS Arrangement Recommendation Tool en anglais) (voir le paragraphe 18 du document EAF/16/3 "Compte rendu").

42. Les membres participant à l'élaboration du formulaire de demande électronique sont invités à prendre note des propositions relatives aux prochaines étapes concernant UPOV PRISMA dont il est rendu compte aux paragraphes 40 et 41.